

DECISION DU PRESIDENT

**PORTANT CRÉATION DE TROIS VACATIONS DANS LE CADRE DE JURYS
D'EXAMENS À L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE BOISSY-SAINT-LÉGER**

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT20216.10/195 du 14 décembre 2016 modifiée relative à la définition des équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2020.2/020-1 du 15 juillet 2020 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

VU ensemble les arrêtés du Président n°AP2021-076 du 10 septembre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Fabien TASTET et Madame Sonia BRUNET-BARAT et n°AP2021-080 du 10 septembre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Thierry BLOUËT, Directeur Général Adjoint ;

CONSIDERANT la nécessité d'organiser des examens à l'école de musique de Boissy-Saint-Léger ;

CONSIDERANT qu'afin de constituer les jurys de ces examens, l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir fait appel à des intervenants extérieurs ;

CONSIDERANT qu'à cet égard, il convient de créer des vacances ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Sont créées trois vacances pour l'organisation de jurys dans le cadre d'examens à l'école de musique de Boissy-Saint-Léger, conformément au tableau ci-annexé.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	03/11/21
Accusé réception le	03/11/21
Numéro de l'acte	DC2021/850
Identifiant télértransmission	094-200058006-20211008-lmc128833-AU-1-1

ARTICLE 2 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne ;
- Monsieur le comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 2 novembre 2021.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Signé
Thierry BLOUËT

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	03/11/21
Accusé réception le	03/11/21
Numéro de l'acte	DC2021/850
Identifiant télétransmission	094-200058006-20211008-lmc128833-AU-1-1

Création de vacances de jury dans le cadre des examens 2021

Nature de la vacation	Profession du vacataire	Nombre de vacances	Nombre d'heures par vacation	Date	Lieu	Rémunération horaire brute
Jury	Professeur	3	9 heures	Lundi 8 novembre 2021	Conservatoire de Limeil-Brevannes & Ecole de Musique de Boissy-Saint-Léger	25 €